

Descendez avec nous, à la nuit tombée, dans les cyber-catacombes



Amis lecteurs, prenez le risque de nous accompagner, au soir, à l'heure où les démons s'éveillent, pour une visite guidée à travers le web sordide, celui du crime...[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur sur cette page.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Piratage de Yahoo! : pouvez-vous porter plainte si vous êtes concerné?



YAHOO!

Piratage de
Yahoo! :
pouvez-vous
porter
plainte si
vous êtes
concerné?

Le 14 décembre, Yahoo! a annoncé la découverte d'un nouveau piratage massif des ses systèmes informatiques: les identifiants de près d'un milliard d'utilisateurs auraient été volés par des hackers....[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur sur cette page.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Publication de contenus à caractère privé sur internet : La Cdp condamne et agite des sanctions



La Commission de protection des données personnelles (Cdp) condamne fermement, à travers un communiqué, la publication de vidéos, de photos et d'enregistrements audio notée ces derniers temps sur les réseaux sociaux et les sites d'information en ligne....[Lire la suite]

Denis JACOPINI anime des **conférences, des formations** sur la mise en conformité CNIL, des formations sur la protection des données Personnelles et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **obligations et moyens de se mettre en conformité avec le RGPD, futur règlement européen relatif à la Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Plus d'informations sur notre page formations.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Boeing 787, l'avion qu'il faut rebooter régulièrement... pour éviter le crash



Il a connu des problèmes de batteries, de moteurs, il souffre désormais de problèmes informatiques: le Boeing 787 Dreamliner est la cible d'une note de sécurité de l'autorité de sûreté aérienne des Etats-Unis qui recommande de le redémarrer régulièrement sous peine de perdre... le contr...[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur sur cette page.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

L'équipe Security Response de Symantec apporte des preuves essentielles au démantèlement d'un réseau international de cybercriminels



Symantec Corporation révèle les résultats de sa participation à une enquête qui a duré dix ans et qui a aidé à mettre au jour une organisation cybercriminelle internationale surnommée « Bayrob »....[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur sur cette page.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Cookie falsifié : une faille de sécurité trop souvent négligée ?



Sécurité : Dans son communiqué revenant sur l'attaque, Yahoo mentionne que les attaquants seraient également parvenus à falsifier les cookies utilisés par le portail pour l'authentification de ses utilisateurs....[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur sur cette page.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Six secondes suffisent pour pirater une carte bancaire



Six
secondes
suffisent
pour
pirater
une carte
bancaire

En multipliant les tentatives sur différents sites, des chercheurs sont parvenus à contourner facilement les systèmes de paiement sécurisés mis en place et ce sans même posséder la carte bancaire physique utilisée.



Votre carte bleue n'est en sécurité nulle part. Sans connaître aucun détail de celle-ci, des pirates peuvent facilement pirater un compte en banque. Il leur suffit simplement d'un ordinateur, d'un accès à Internet et de six secondes, révèlent les chercheurs de l'université de Newcastle, au Royaume-Uni, dans une étude publiée dans le journal académique *IEEE Security & Privacy* (IEEE signifiant Institute of Electrical and Electronics Engineer).

Dans la pratique, les chercheurs ont utilisé une attaque par force brute pour contourner les mesures de sécurité visant à protéger le système de paiement en ligne des fraudeurs. Connectée sur différents sites, l'équipe de chercheurs a généré de façon répétée et continue des variations des différentes informations sécurisées de cartes de paiement (numéro de carte, date d'expiration et cryptogramme visuel) jusqu'à obtenir un résultat favorable. D'après l'étude, c'est vraisemblablement une attaque du genre qui était au cœur de l'attaque informatique contre la filiale bancaire du géant britannique de la distribution Tesco, dont 20.000 clients ont été victimes.

Deux petites faiblesses qui en font une grosse

Si l'attaque parvient à réussir, c'est parce que le système ne détecte en effet pas les échecs répétés sur une même carte si cela se produit sur différents sites, d'autre part, tous les sites ne demandent pas les mêmes informations au même moment, ce qui permet de deviner un champ à la fois.

« Ce type d'attaque exploite deux faiblesses qui ne sont pas trop graves d'elles-mêmes mais lorsque utilisées simultanément présentent un sérieux risque pour l'ensemble du système de paiement », explique dans le communiqué Mohammed Ali, étudiant en doctorat à l'école d'informatique de l'université de Newcastle et auteur principal de l'étude.

Simplement en partant des six premiers numéros de la carte de paiement, qui servent à indiquer la banque et le type de carte et sont donc identiques pour chaque fournisseur unique, *« un pirate peut obtenir les trois informations essentielles pour réaliser un achat en ligne en tout juste six secondes »*. Le délai peut être extrêmement réduit dans les cas où le pirate dispose des numéros de cartes, ce qui risque d'arriver de plus en plus souvent au vu de la récente vague d'intrusions informatiques survenues dans les plus grandes entreprises. Il leur suffit dans ce cas de deviner la date d'expiration – moins de 60 essais puisque la plupart des cartes de crédit sont valides cinq ans au maximum –, puis le cryptogramme visuel composé de trois chiffres – ce qui prend dans le pire des cas 1.000 essais.

Mohammed Ali souligne toutefois que cette technique d'attaque par force brute ne marche qu'avec le réseau VISA, *« le réseau centralisé de MasterCard a été capable de détecter l'attaque après moins de 10 essais – même lorsque les paiements étaient répartis sur différentes réseaux »*. Autre point faible de la technique : la confirmation par SMS, que demandent bon nombre de sites d'e-commerce en France...[lire la suite]

Rapport 2015 de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement

Original de l'article mis en page : Il suffit de six secondes pour pirater une carte bancaire

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRIEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

La chasse aux pirates informatiques est bien lancée



La chasse aux
pirates
informatiques
est bien
lancée

Les forces de l'ordre enquêtent aussi devant des ordinateurs. Rencontre et décryptage avec le lieutenant-colonel Cyril Piat, du Centre de lutte contre les criminels numériques (C3N), qui dépend de la gendarmerie nationale.

A la télévision, il y a Les experts, capables de retrouver des criminels à l'autre bout du pays, via une connexion internet, ou de dévoiler une identité en « crackant » le mot de passe d'un site. Dans le réel, la gendarmerie française fait la même chose, et bien d'autres investigations encore.

La cybercriminalité est en effet un phénomène regardé avec beaucoup d'attention. Et s'il est difficile de donner des chiffres précis pour le quantifier, une minorité d'affaires étant au final connue, son importance et son évolution sont réelles, indique avec le lieutenant-colonel Cyril Piat, numéro 2 du Centre de lutte contre les criminels numériques, le C3N (la police a un équivalent).

Le darkweb, c'est quoi ?

Beaucoup d'utilisateurs ne connaissent d'internet que sa face lumineuse d'échanges d'informations et de connexions humaines à travers le monde entier. Pourtant, existe aussi le darkweb, l'autre face, parfois très sombre d'internet. Celle qui se cache derrière des mots de passe, dans laquelle il faut déjà connaître l'adresse du site que l'on souhaite rejoindre pour pouvoir y accéder, et que l'on découvre à travers Tor, I2P ou Freenet, des navigateurs et réseaux très spécifiques qui pratiquent l'anonymat.

Que peut-on y trouver ?

Imagines pour contourner la surveillance et la censure, ces derniers sont devenus un lieu parfait pour les criminels. Ils utilisent des nœuds de serveurs dans le monde entier et pratiquent le chiffrement des données en cascade et sont souvent intraquables. Que peut-on y trouver ? De nombreux services tels que la vente de drogues, d'armes, de faux papiers, ou le piratage informatique. Sur Alphabay Market, par exemple, 31 000 annonces pour fraudes sont proposées. On trouve aussi un service de mise en relation de personnes pour des bijoux ou des armes.

Des dizaines d'enquêteurs

« Cela peut représenter de 2 à 5 millions d'euros par mois. Et la cybercriminalité est en permanente évolution, tous les trois ou six mois, en fonction des évolutions technologiques. » Avec une difficulté supplémentaire : intervenir à l'échelle mondiale et devoir demander la coopération d'opérateurs pas toujours conciliants...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



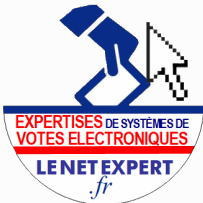
[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Cybercriminalité en région : la chasse numérique est bien lancée

Le décret du 6 décembre 2016 qui modifie les modalités de vote électronique

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITÉ	 LE NET EXPERT SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI vous informe		Le décret du 6 décembre 2016 qui modifie les modalités de vote électronique			
EXPERTISES DE SYSTÈMES VOTES ÉLECTRONIQUES		EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES • ACCOMPAGNEMENT AU CHOIX DES SOLUTIONS DE VOTE ÉLECTRONIQUE • EXPERTISE PRÉALABLE AUX ELECTIONS • PARTICIPATION AU SCELLEMENT DES URNES • ACCOMPAGNEMENT PENDANT LE SCRUTIN • PARTICIPATION AU DÉPOUILLEMENT DES URNES • RAPPORT D'EXPERTISE PAR UN EXPERT INDÉPENDANT			

Le décret n°2016-1676 du 5 décembre 2016 publié au JO du 6 décembre précise les modalités de vote par voie électronique pour certaines élections professionnelles. Ce texte vient appliquer une mesure de l'article 58 de la loi Travail*.

Un vote électronique simplifié pour les DP et CE

Avant la loi Travail, le recours au vote électronique pour les élections professionnelles nécessitait un accord d'entreprise ou de groupe. Aujourd'hui, il est prévu qu'en l'absence d'accord, l'employeur pourra recourir au vote électronique unilatéralement dans le cadre des élections des délégués du personnel (DP) et du comité d'entreprise (CE). Le décret définit les modalités pratiques de cette mesure.

Ces dispositions sont entrées en vigueur le 7 décembre 2016.

* Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels

 Décret n° 2016-1676 du 5 décembre 2016 relatif au vote par voie électronique
[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

A Lire aussi :

Nouveautés dans l'organisation des votes électroniques pour les élections professionnelles

3 points à retenir pour vos élections par Vote électronique

Le décret du 6 décembre 2016 qui modifie les modalités de vote électronique

Modalités de recours au vote électronique pour les Entreprises

L'Expert Informatique obligatoire pour valider les systèmes de vote électronique

Dispositif de vote électronique : que faire ?

La CNIL sanctionne un employeur pour défaut de sécurité du vote électronique pendant une élection professionnelle

Notre sélection d'articles sur le vote électronique

**Vous souhaitez organiser des élections par voie électronique ?
Cliquez ici pour une demande de chiffrage d'Expertise**



Vos expertises seront réalisées par **Denis JACOPINI** :

- Expert en Informatique **assermenté et indépendant** ;

- **spécialisé dans la sécurité** (diplômé en cybercriminalité et certifié en Analyse de risques sur les Systèmes d'Information « ISO 27005 Risk Manager ») ;

- ayant suivi la **formation délivrée par la CNIL sur le vote électronique** ;

- qui n'a **aucun accord ni intérêt financier** avec les sociétés qui créent des solutions de vote électronique ;

- et possède une expérience dans l'analyse de nombreux systèmes de vote de prestataires différents.

Denis JACOPINI ainsi **respecte l'ensemble des conditions recommandées** dans la Délibération de la CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet.

Son expérience dans l'expertise de systèmes de votes électroniques, son indépendance et sa qualification en sécurité Informatique (ISO 27005 et cybercriminalité) vous apporte l'assurance d'une qualité dans ses rapports d'expertises, d'une rigueur dans ses audits et d'une impartialité et neutralité dans ses positions vis à vis des solutions de votes électroniques.

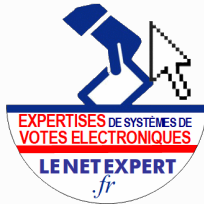
Correspondant Informatique et Libertés jusqu'en mai 2018 et depuis Délégué à La Protection des Données, nous pouvons également vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Contactez-nous

Nouveautés dans l'organisation des votes

électroniques pour les élections professionnelles

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer



**Nouveautés dans
l'organisation
des votes
électroniques
pour les
élections
professionnelles**

**EXPERTISES DE SYSTÈMES
VOTES ÉLECTRONIQUES**

EXPERTISES DE SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

- ACCOMPAGNEMENT AU CHOIX DES SOLUTIONS DE VOTE ÉLECTRONIQUE
- EXPERTISE PRÉALABLE AUX ELECTIONS
- PARTICIPATION AU SCELLEMENT DES URNES
- ACCOMPAGNEMENT PENDANT LE SCRUTIN
- PARTICIPATION AU DÉPOUILLEMENT DES URNES
- RAPPORT D'EXPERTISE PAR UN EXPERT INDÉPENDANT

Si vous organisez prochainement des élections DP ou CE, sachez que certaines règles ont évolué afin de faciliter le recours au vote électronique. Attention, à partir du 1er janvier

2017, vous allez également devoir prévoir une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes.

Elections professionnelles : un recours facilité au vote électronique

C'est la loi travail qui avait prévu de faciliter les modalités de recours au vote électronique. Un décret précise les choses.
Ainsi le vote électronique peut être utilisé pour les élections professionnelles des délégués du personnel ou du comité d'entreprise :

- si un accord d'entreprise ou de groupe le prévoit ;
- ou, désormais, à défaut d'accord, sur décision de l'employeur.

☐		☐	☐
		☐	
☐	Cette possibilité de décider du recours au vote électronique même sans accord s'applique depuis le 7 décembre 2016. Cela vaut aussi pour les élections partielles.	☐	☐
☐		☐	☐

Si vous décidez de recourir au vote électronique

Si vous décidez de recourir au vote électronique, cela doit se faire en respectant le protocole d'accord préélectoral. Vous devrez aussi notamment :

- établir un cahier des charges que vous mettrez à disposition des salariés sur le lieu de travail ainsi que le cas échéant sur l'Intranet ;
- informer les organisations syndicales de salariés représentatives dans l'entreprise ou les établissements concernés, de l'accomplissement des formalités déclaratives préalables auprès de la CNIL.

☐		☐	☐
		☐	
☐	Ces règles s'appliquent si vous suivez un accord collectif mais aussi en son absence	☐	☐
☐		☐	☐

Pendant le déroulement du scrutin

Sachez que pendant le déroulement du scrutin, aucun résultat partiel ne peut être donné mais que vous pouvez prévoir ou non de révéler le nombre de votants.
Vous pouvez autoriser ou exclure un vote à bulletin secret sous enveloppe. S'il n'a pas été exclu, l'ouverture du vote n'a lieu qu'après la clôture du vote électronique. Le président du bureau de vote dispose également, avant cette ouverture, de la liste d'émargement des électeurs ayant voté par voie électronique, de façon à être sûr que personne ne puisse voter deux fois.

Elections professionnelles : représentation équilibrée des hommes et des femmes

A partir du 1^{er} janvier 2017, pour chaque collège électoral, les listes électorales qui comportent plusieurs candidats vont devoir être composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes inscrits sur la liste électorale. Il va falloir alterner un candidat de chaque sexe jusqu'à épuisement des candidats d'un sexe (Code du travail, art. L. 2314-24).
Cela vaut pour l'élection des titulaires comme des suppléants.

Le protocole d'accord préélectoral doit mentionner la proportion de femmes et d'hommes composant chaque collège électoral.
Si le nombre de candidats à désigner pour chaque sexe n'est pas entier, il est arrondi :

- à l'entier supérieur en cas de décimale supérieure ou égale à 5 ;
- à l'entier inférieur en cas de décimale strictement inférieure à 5.

☐		☐	☐
		☐	
☐	Si le nombre de sièges à pourvoir est impair et que le nombre d'hommes et de femmes inscrit sur les listes est égal, la liste peut comprendre soit un homme soit une femme suppléantaire.	☐	☐
☐		☐	☐

Attention, si un sexe est surreprésenté, ou que l'alternance hommes-femmes n'est pas respectée, l'élection de certains élus pourra être annulée.

Vous voulez en savoir plus sur les élections professionnelles ? Les Editions Tissot vous proposent leur documentation « Les représentants du personnel dans les PME ».
Anne-Lise Castell

Décret n° 2016-1676 du 5 décembre 2016 relatif au vote par voie électronique pour l'élection des délégués du personnel et des représentants du personnel au comité d'entreprise, Jo du 6
Loi n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, Jo du 18
[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

A Lire aussi :
Nouveautés dans l'organisation des votes électroniques pour les élections professionnelles
3 points à retenir pour vos élections par Vote électronique
Le décret du 6 décembre 2016 qui modifie les modalités de vote électronique
Modalités de recours au vote électronique pour les Entreprises
L'Expert Informatique obligatoire pour valider les systèmes de vote électronique
Dispositif de vote électronique : que faire ?
La CNIL sanctionne un employeur pour défaut de sécurité du vote électronique pendant une élection professionnelle
Notre sélection d'articles sur le vote électronique

Vous souhaitez organiser des élections par voie électronique ?
Cliquez ici pour une demande de chiffrage d'Expertise



Vos expertises seront réalisées par **Denis JACOPINI** :

- Expert en Informatique **assermenté et indépendant** ;
- **spécialisé dans la sécurité** (diplômé en cybercriminalité et certifié en Analyse de risques sur les Systèmes d'Information « ISO 27005 Risk Manager ») ;
- ayant suivi la **formation délivrée par la CNIL sur le vote électronique** ;
- qui n'a **aucun accord ni intérêt financier** avec les sociétés qui créent des solution de vote électronique ;
- et possède une expérience dans l'analyse de nombreux systèmes de vote de prestataires différents.

Denis JACOPINI ainsi **respecte l'ensemble des conditions recommandées** dans la Délibération de la CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet.

Son expérience dans l'expertise de systèmes de votes électroniques, son indépendance et sa qualification en sécurité Informatique (ISO 27005 et cybercriminalité) vous apporte l'assurance d'une qualité dans ses rapport d'expertises, d'une rigueur dans ses audits et d'une impartialité et neutralité dans ses positions vis à vis des solutions de votes électroniques.

Correspondant Informatique et Libertés jusqu'en mai 2018 et depuis Délégué à La Protection des Données, nous pouvons également vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Contactez-nous

